



VILLE
DE
SULLY-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Siège de la Mairie de Sully-sur-Loire
3 place Maurice de Sully à Sully-sur-Loire

Délibérations n°2024-019 à 2024-041

Rendues exécutoires après réception en préfecture le 26/03/2024
et publication sur le site internet de la collectivité le 26/03/2024

2024-019	Composition du Conseil Municipal – Installation d’un conseiller municipal
2024-020	Décisions du Maire
2024-021	Festival de Musique et du loiret : réduction en faveur des Sullylois, des élèves des écoles de Sully (publique et privée), des membres de la société Musicale, du personnel municipal et du conseil municipal
2024-022	Demande de subvention auprès du fonds interministériels de Prévention de la Délinquance 2024
2024-023	Budget principal – vote des taux d’imposition 2024
2024-024	Provision pour créances douteuses
2024-025	Budget principal – vote du Compte de Gestion 2023
2024-026	Budget principal – Vote du Compte Administratif 2023
2024-027	Budget principal – Affectation des résultats 2023
2024-028	Budget principal – vote du Budget Primitif 2024
2024-029	Budget Principal – vote des subventions 2024

2024-030	Budget Annexe Assainissement – Vote du Compte de Gestion 2023
2024-031	Budget Annexe Assainissement – Vote du Compte Administratif 2023
2024-032	Budget Annexe Assainissement – Affectation des résultats 2023
2024-033	Budget Annexe Assainissement – Vote du Budget Primitif 2024
2024-034	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Compte de Gestion 2023
2024-035	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Compte Administratif 2023
2024-036	Budget Annexe Eau Industrielle – Affectation des résultats 2023
2024-037	Budget Annexe Eau Industrielle – Vote du Budget Primitif 2024
2024-038	Budget Annexe Pompes Funèbres – Vote du Compte de Gestion 2023
2024-039	Budget Annexe Pompes Funèbres – Vote du Compte Administratif 2023
2024-040	Budget Annexe Pompes Funèbres – Affectation des résultats 2023
2024-041	Budget Annexe Pompes Funèbres – Vote du Budget Primitif 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024019-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-019	
Composition du conseil municipal – Installation d'un conseiller municipal	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire expose que suite à la démission du M. Richard NALET, conseiller municipal, devenue effective le 22 février 2024, il convient d'installer M. DAMIDEAUX Thomas pour le remplacer.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, portant sur les démissions des membres du conseil municipal, et à l'article L 270 de code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste.

M. Thomas DAMIDEAUX, suivant de la liste « tous ensemble pour Sully », a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour installer M. Thomas DAMIDEAUX pour intégrer le conseil municipal et d'approuver le tableau actualisé du conseil municipal ci-joint.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024019-DE

S'LO

Le Conseil Municipal,
le Maire entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article 1^{er} :

d'installer M. Thomas DAMIDEAUX pour intégrer le conseil municipal.

Article 2 :

d'approuver le tableau actualisé du conseil municipal ci-joint.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-020	
Compte rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 14 du 15 juin 2020 portant délégations d'attributions	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 14 en date du 15 juin 2020,

Entendu le rapport de M. le Maire,

DECIDE

Article unique :

de prendre acte des décisions n° 1/2024 en date du 5 février 2024, n°2/2024 en date du 6 février 2024, n° 3/2024 en date du 9 février 2024, n°4/2024 en date du 9 février 2024, n° 5/2024 en date du 9 février 2024, n° 6/2024 en date du 14 février 2024, n° 7/2024 en date du 22 février 2024 ; par lesquelles M. le Maire a décidé :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024020-DE

S²LO

Contrat de maintenance, supervision et garantie des bornes de recharge pour véhicules électriques

♦ Décision n° 1/2024 :

Article 1^{er} : de conclure avec la société Borneco sas – 142 avenue Daumesnil – 75012 PARIS, un contrat de maintenance et de supervision de 1 borne de recharge électrique pour les véhicules électriques situées route d'Orléans sur le parking du gymnase du Hameau, pour une durée de 3 ans à compter du 3 octobre 2023 et reconductible tacitement.

Article 2 : le prix forfaitaire de la maintenance s'élève à la somme de 350 € HT soit 420 € TTC par an.
le prix forfaitaire de la supervision annuelle s'élève à la somme de 99 € HT soit 118,80 € TTC par an.

Article 3 : précise que les crédits seront inscrits au budget principal des exercices afférents.

♦ Décision n° 2/2024 :

Contrat de maintenance informatique

Article 1^{er} : de conclure avec la société CRISTAL Informatique, 30 Quai Lenoir – 45500 GIEN, un contrat de maintenance informatique pour un capital temps de 70 heures, à compter de la date de notification.

Article 2 : le montant de ce contrat est de 7 210,00 € HT soit 8 652,00 € TTC.

Article 3 : les crédits nécessaires au règlement de ce contrat sont inscrits à l'article 6156 « Maintenance ».

♦ Décision n° 3/2024 :

Division cadastrale rue Henri Pad – parcelle AK n° 168 pour la construction d'une école élémentaire à Sully-sur-Loire

Article 1^{er} : de conclure avec le Cabinet SOUESME, Géomètre Expert Foncier, 11 bis rue Basile BAUDIN – 45110 CHATEAUNEUF-sur-LOIRE, une consultation pour une division cadastrale, rue Henri Pad – parcelle AK n° 168 pour la construction de l'école élémentaire à Sully-sur-Loire.

Article 2 : le montant de cette consultation est de 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC.

Article 3 : les crédits nécessaires au règlement de cette consultation sont inscrits à l'article 2313 « Travaux en cours » et à l'opération 369 « Construction de l'école élémentaire ».

♦ **Décision n° 4/2024 :**

Ingénierie Mission G2 PRO – Construction d'une école élémentaire à Sully-sur-Loire

Article 1^{er} : de conclure avec ICSEO BUREAU D'ETUDES, 5, impasse de la Garenne – 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL, une consultation pour la mobilisation d'un ingénieur technicien pour la construction d'une école élémentaire à Sully-sur-Loire.

Article 2 : le montant de cette consultation est de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC.

Article 3 : les crédits nécessaires au règlement de cette consultation sont inscrits à l'article 2313 « Travaux en cours » et à l'opération 369 « Construction de l'école élémentaire ».

♦ **Décision n° 5/2024 :**

Convention d'occupation précaire d'un local – Place de Gaulle

Considérant que la ville de Sully-sur-Loire, autorise Mme TROUSLARD Loetitia à occuper un local, place de Gaulle pour les besoins de sa boutique éphémère,

Article 1^{er} : de conclure avec Mme TROUSLARD, une convention d'occupation à titre précaire et temporaire d'un local situé place de Gaulle.

Article 2 : la présente convention est consentie à compter du 12 février 2024 jusqu'au 18 février 2024.

Article 3 : le loyer s'élèvera à 103 € payable à terme échu.

Article 4 : les recettes correspondantes seront imputées à l'article 752 « Revenus des Immeubles » du budget de la ville.

♦ **Décision n° 6/2024 :**

Convention de mise à disposition de la salle 11 rue du Coq en faveur de EMERGENCE Formation pour l'année 2024

Considérant que dans le cadre de l'Appel à Projets 2024 de la Politique de la Ville pour le quartier du Hameau à Sully-sur-Loire, le projet déposé par EMERGENCE Formation « Français Alphabétisation, comprendre pour accéder aux droits et à l'autonomie », a été validé en Comité de Pilotage,

Article 1^{er} : de conclure avec l'organisme EMERGENCE Formation Sarl, sis 36 Quai Châtelet – 45000 ORLEANS, une convention de mise à disposition d'une salle de cours située au rez-de-chaussée 11 rue du Coq.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024020-DE

Article 2 : la présente convention est consentie gratuitement à compter du 8 janvier 2024 au 31 décembre 2024, tous les lundis et jeudis de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h15, les mercredis de 9h00 à 12h00, les mardis et vendredis de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, les jeudis soir de 17h15 à 20h00, durant les périodes scolaires (le cours du jeudi soir à lieu toute l'année).

♦ **Décision n° 7/2024 :**

**Convention de mise à disposition de locaux communaux
en faveur de AMASCO pour l'année 2024**

Considérant que dans le cadre des compétences de la Politique de la Ville pour le quartier du Hameau à Sully-sur-Loire, les Ateliers AMASCO vont intervenir afin de mettre en place des ateliers éducatifs, ludiques et pédagogiques pour les enfants de 6 à 12 ans,

Article 1^{er} : de conclure avec Les Ateliers AMASCO – 24 bis avenue Victor Hugo – 92340 BOURG LA REINE, une convention de mise à disposition de l'école élémentaire JM Blanchard, aile droite bâtiment cycle 2, salles 3 et 5, parties communes, toilettes, couloir et petite cour ainsi que la salle vidéo en plus en cas d'effectif important.

Article 2 : la présente convention est consentie gratuitement du :
- 4 mars au vendredi 8 mars 2024 de 8h30 à 18h30
- 29 avril au 3 mai 2024 de 8h30 à 18h30
- 15 juillet au 19 juillet 2024 de 8h30 à 18h30
- 28 octobre au 1^{er} novembre 2024 de 8h30 à 18h30

POUR	
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	25

DÉLIBÉRATION 2024-021

Festival de Musique de SULLY et du Loiret : réduction en faveur des Sullylois, des élèves des écoles de Sully (publiques et privée), des membres de la Société Musicale, du personnel municipal et du Conseil Municipal

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire propose comme l'an passé, de faire bénéficier :

- chaque Sullylois, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une place maximum offerte pour une place achetée pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY ; (offre Sullylois) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- chaque membre de la Société Musicale, sur présentation de la carte délivrée par ladite société, d'une place offerte pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY (offre Société Musicale) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- chaque membre du personnel municipal d'une place offerte pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY (offre Personnel Municipal) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- ainsi que chaque membre du Conseil Municipal d'une place offerte pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY (offre Conseil Municipal) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024021-DE

- chaque élève des classes de cycle 3 des écoles de Sully-sur-Loire d'une place offerte pour le concert de l'association des Amis du Festival à Sully-sur-Loire Primaires) ;

Il est toutefois précisé qu'il ne sera pas possible de cumuler les places dans le cas où une personne appartiendrait à la fois à deux entités.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DECIDE

Article unique :

de faire bénéficier :

- chaque Sullylois, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une place maximum offerte pour une place achetée pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY ; (offre Sullylois) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- chaque membre de la Société Musicale, sur présentation de la carte délivrée par ladite société, d'une place offerte pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY (offre Société Musicale) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- chaque membre du personnel municipal d'une place offerte pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY (offre Personnel Municipal) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- ainsi que chaque membre du Conseil Municipal d'une place offerte pour le concert de son choix ayant lieu à SULLY (offre Conseil Municipal) ; exception faite pour les concerts qui ont lieu dans le parc du château les 13, 14 et 15 juin 2024.

- chaque élève des classes de cycle 3 des écoles primaires (publiques et privées) de Sully-sur-Loire d'une place offerte pour le concert pédagogique proposé par l'association des Amis du Festival à Sully-sur-Loire (Espace Blareau) (offre Ecoles Primaires) ;

Il est toutefois précisé qu'il ne sera pas possible de cumuler les places dans le cas où une personne appartiendrait à la fois à deux entités.

POUR	25
CONTRE	
ABSTENTIONS	1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-022	
Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2024	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. MARTIN, Maire-Adjoint en charge de la Sécurité expose qu'afin de renforcer les équipements municipaux en matière de prévention de la délinquance, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à répondre à l'appel à projet 2024 au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour demander des subventions sur les projets suivants :

↳ Equipement de la Police Municipale d'une caméra individuelle y compris sa station pour un montant de 1 387,50 € HT.

↳ Acquisition d'un gilet pare-balle pour un montant de 556,24 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	MONTANT
Equipement de la Police Municipale d'une caméra individuelle y compris sa station	1 387,50	FIPD (14%)	200,00
		Commune de Sully-sur-Loire (86%)	1 187,50
Achat d'un gilet pare-balle	602,50	FIPD (41%)	250,00
		Commune de Sully-sur-Loire (59%)	352,50

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024022-DE

S'LO

Le Conseil Municipal,

le Maire-Adjoint entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

d'autoriser M. le Maire à répondre à l'appel à projet 2024 au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour demander des subventions sur les projets ci-dessus.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-023	
Budget principal Vote des taux d'impositions 2024	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOURDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :
M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est sollicité afin de fixer les taux de 3 taxes directes locales :

Taxes Foncières	Taux
Propriétés bâties	40,15 %
Non bâties	41,88 %
Taxe d'habitation	7,82 %

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024023-DE

S'LO

DECIDE

Article unique :

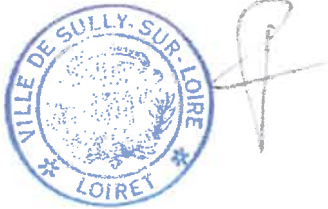
de fixer les taux d'impositions ci-dessus pour l'année 2024.

Produits attendus 2024 à taux constants : 3 783 182 €

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,

Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26
DÉLIBÉRATION 2024-024	
Provision pour créances douteuses	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Mme LEVEILLE Jeannette, Maire-Adjointe en charge des Finances rappelle que l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes ont l'obligation de constituer une dépréciation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur les comptes de tiers est compromis et ceci malgré les diligences faites par le comptable public.

Le montant de la provision à inscrire pour les créances non recouvrées en 2024 est de 3 000 € à l'article 6542 du BP 2024.

Le Conseil Municipal,

la Maire-Adjointe entendue,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024024-DE

SULLY

DECIDE

Article unique :

d'inscrire une provision pour créances douteuses d'un montant de 3 000 € à l'article 6541 du BP 2024.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024025-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26
DÉLIBÉRATION 2024-025	
BUDGET PRINCIPAL	
Vote du Compte de Gestion 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJoudi, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le comptable public,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024025-BF

S'LO

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Principal du Comptable public pour l'exercice 2023 dont les écritures et le résultat de l'année 2023 sont identiques à ceux du Compte Administratif du Budget Principal pour l'année 2023.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024026BIS-BF

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25
DÉLIBÉRATION 2024-026	
BUDGET PRINCIPAL	
Vote du Compte Administratif 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-14,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Maire avant le 30 juin de l'année n+1,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Considérant que M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un Président de séance,

Considérant que Mme DION est élue Présidente de la séance relative au vote des Comptes Administratifs du Budget Principal de la commune et de ses Budgets Annexes,

M. le Maire quitte la séance.

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter Budget Principal de la commune tel que présenté ».

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
 Reçu en préfecture le 26/03/2024
 Publié le 
 ID : 045-214503153-20240318-DEL2024026BIS-BF

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	316 823,22				316 823,22	
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement (pour mémoire)</i>						
Opérations de l'exercice	1 362 749,15	1 530 037,98	7 662 143,29	9 074 578,71	9 024 892,44	10 604 616,69
Résultat de Clôture	-149 534,39		1 412 435,42		1 262 901,03	
Restes à réaliser	644 690,55	431 802,00		0,00	644 690,55	431 802,00
Résultat cumulé	-362 422,94		1 412 435,42		1 050 012,48	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune tel que présenté.

POUR	25
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
 Edith AMELIN



Le Maire
 Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 045-214503153-20240318-DEL2024027-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26
DÉLIBÉRATION 2024-027	
BUDGET PRINCIPAL Affectation des résultats 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
le Maire entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement..... 1 270 115,18 €
Affecté en recettes d'investissement la somme de 149 534,39 € à l'article 1068 « réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés » et d'affecter en recettes d'investissement la somme de 1 120 580,79 € à l'article 021 – Virement de la section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 149 534 395
ID : 045-214503153-20240318-DEL2024027-BF

- Déficit d'investissement
Affecté en dépenses d'investissement
d'investissement reporté

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Volants	26

DÉLIBÉRATION 2024-028	
BUDGET PRINCIPAL Vote du Budget Primitif 2024	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :
M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 19 février 2024,

Considérant que le Budget Primitif 2024 s'équilibre à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 291 602,87 €	6 818 828,01€
Recettes	9 291 602,87 €	6 818 828,01€

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 4 CONTRE,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024028BIS-BF

SULLY

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

POUR	22
CONTRE	4
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024029-BF

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	20

DÉLIBÉRATION 2024-029

BUDGET PRINCIPAL
Vote des subventions 2024

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 19 février 2024,

Vu les documents budgétaires présentés pour les propositions d'attributions de subventions au budget primitif 2024,

M. le Maire propose d'attribuer les subventions telles que présentées étant précisé que les membres des bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote eu égard à leur qualité de présidents, trésoriers et secrétaires d'associations.

Le Conseil Municipal,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, étant précisé que MM. HELAINE, LAURENT, CHERREAU, BRUNET, Mmes LEVEILLE Edwige, LEVEILLE Jeannette, chacun en ce qui les concerne ne prennent pas part au vote eu égard à leur qualité de présidents, trésoriers et secrétaires d'associations.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024029-BF

S'LO

DECIDE

Article unique :

d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Désignation de l'association	Subvention votée
FETES	
Comité des fêtes Subvention annuelle	36 000
Sully- St Germain	200
Confrerie de la faisanderie	1 500
Ass sange	10 000
ENSEIGNEMENT	
La Récré USEP	500
Ass.s portive culturelle JMB	335
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Centre d'animations et de loisirs	9 000
Amitiés et Danse	1 500
les amis du festival	1 500
Société musicale	13 000
Comité de Jumelage Bradford	500
Culture et patrimoine	1 000
Eté musical de sully sur loire	200
SPORTS	
Athlétisme	4 000
Badminton	6 000
Basket Ball	17 000
Judo Club	16 000
Football	50 000
Hand ball	45 000
Tonic club	1 000
Pétanque	4 000
Rugby	13 500
Tennis	12 000
Archers du Sullias	4 500
Volley ball	1 000
Canoë	1 500
F.N.A.C.A.	100
Le souvenir Français	140
SOCIAL	
ADS Emploi vert	9 000
Association des donneurs de sang bénévoles	300
Amicale des employés municipaux	2 500
Association soins à domicile Sully/Chateauneuf	720
S.N.A.D	900
Amicale du personnel de l'Hôpital	500
Association des conciliateurs	200
Sully Espoir	1 000
Les attelages du château	500

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024029-BF

SULLY

TOTAL 1	
Montgolfière de Sully-sur-Loire	5 000
POLITIQUE DE LA VILLE	7 500
Non affecté	1 000
TOTAL GENERAL	280 096

POUR	20
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024030-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-030	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Vote du Compte de Gestion 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le comptable public,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024030-BF

S²LO

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Annexe Assainissement du Comptable public pour l'exercice 2023 dont les écritures et le résultat de l'année 2023 sont identiques à ceux du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024031BIS-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25
DÉLIBÉRATION 2024-031	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Vote du Compte Administratif 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

14, Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Maire avant le 30 juin de l'année n+1,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Considérant que M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un Président de séance,

Considérant que Mme DION est élue Présidente de la séance relative au vote des Comptes Administratifs du Budget Principal de la commune et de ses Budgets Annexes,

M. le Maire quitte la séance.

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté ».

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1		43 641,00		4 143,65	30 162,11	47 784,65
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement (pour mémoire)</i>						
Opérations de l'exercice	290 238,17	281 914,71	302 916,35	347 124,97	593 154,52	629 039,68
Résultat de Clôture	35 317,54		48 352,27		53 507,70	
Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	35 317,54		48 352,27		53 507,70	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté.

POUR	25
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
 Edith AMELIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-032	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Affectation des résultats 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :
M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement 48 352,27 €
Affecté en recettes de fonctionnement à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté »

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 28/03/2024
ID : 045-214503153-20240318-DEL2024032-BF

- Excédent d'investissement
Affecté en recette d'investissement à l'article 001

Resultat d'investissement reporté

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-033	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Vote du Budget Primitif 2024	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :
M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 19 février 2024,

Considérant que le Budget Primitif 2024 s'équilibre à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	315 466,69 €	308 087,60 €
Recettes	315 466,69 €	308 087,60€

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,



DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Assainissement tel que présenté.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024034-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26
DÉLIBÉRATION 2024-034	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
Vote du Compte de Gestion 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le comptable public,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024034-BF

S:LO

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau Industrielle du Comptable public pour l'exercice 2023 dont les écritures et le résultat de l'année 2023.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024035BIS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25

DÉLIBÉRATION 2024-035	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
Vote du Compte Administratif 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

14, Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Maire avant le 30 juin de l'année n+1,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Considérant que M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un Président de séance,

Considérant que Mme DION est élue Présidente de la séance relative au vote des Comptes Administratifs du Budget Principal de la commune et de ses Budgets Annexes,

M. le Maire quitte la séance.

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Eau Industrielle tel que présenté ».

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET EAU INDUSTRIELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	0,00	342 026,18	0,00	54 973,66	0,00	396 999,84
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement (pour mémoire)</i>						
Opérations de l'exercice	0,00	5 771,76	27 334,08	148 182,00	27 334,08	153 953,76
Résultat de Clôture	347 797,94		175 821,58		523,619,52	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	347,797,94		175,821,58		523,619,52	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Eau Industrielle tel que présenté.

POUR	25
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
 Edith AMELIN



Le Maire,
 Jean-Luc-RIGLET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024036-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-036	
BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE	
Affectation des résultats 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement..... 175 821,58 €
Affecté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 – Résultat de Fonctionnement reporté

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 347 797 94 € S²LO
ID : 045-214503153-20240318-DEL2024036-BF

- Excédent d'investissement.....
Affecté en recettes d'Investissement à l'article reporté

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024037BIS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-037

BUDGET ANNEXE EAU INDUSTRIELLE

Vote du Budget Primitif 2024

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOURDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 19 février 2024,

Considérant que le Budget Primitif 2024 s'équilibre à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	230 821,58 €	517 919,52 €
Recettes	230 821,58 €	517 919,52 €

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024037BIS-BF

S'LO

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Eau Industrielle tel que présenté.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc FIGLET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024038-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-038	
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	
Vote du Compte de Gestion 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOU DI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi à partir des pièces comptables transmises par le comptable public,

Puis propose au Conseil Municipal de passer au vote,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le comptable public a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant par ailleurs, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024038-BF

S'LO

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Annexe Pompes Funèbres du Comptable public pour l'exercice 2023 et dont les écritures et le résultat de l'année 2023 sont identiques à ceux du Compte Administratif du Budget Annexe Pompes Funèbres.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024039BIS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25

DÉLIBÉRATION 2024-039	
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	
Vote du Compte Administratif 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

14, Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Maire avant le 30 juin de l'année n+1,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Considérant que M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par un Président de séance,

Considérant que Mme DION est élue Présidente de la séance relative au vote des Comptes Administratifs du Budget Principal de la commune et de ses Budgets Annexes,

M. le Maire quitte la séance.

Mme DION déclare « je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Pompes Funèbres tel que présenté ».

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024039BIS-BF

SULLY

VILLE DE SULLY SUR LOIRE - BUDGET POMPES FUNEBRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	0,00	0,00		9 298,92	0,00	9 298,92
<i>Part de Fonctionnement affectée à l'Investissement</i>						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	11 075,92	15 379,62	11 075,92	15 379,62
Résultat de Clôture	0,00		13 602,62		13 602,62	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00		13 602,62		13 602,62	

Mme DION fait procéder au vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote),

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Pompes Funèbres tel que présenté.

POUR	25
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024040-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26
DÉLIBÉRATION 2024-040	
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	
Affectation du résultat 2023	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

de l'affectation suivante :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024040-BF

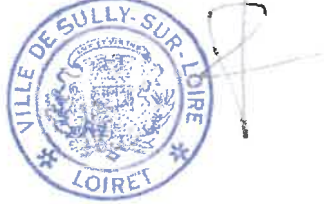
S'LO

- Excédent de fonctionnement
Affecté en recettes de Fonctionnement à l'article
reporté

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024041BIS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	
12 mars 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
12 mars 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

DÉLIBÉRATION 2024-041	
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	
Vote du Budget Primitif 2024	

Présents (23) : M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, BELHADJ, DAMIDEAUX, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, SCHREIER, M. GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (3) :

M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. COUSIN (ayant donné procuration à Mme LEFAUCHEUX)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (3) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
Mme MORISSEAU

Secrétaire de séance : Mme AMELIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 19 février 2024,

Considérant que le Budget Primitif 2024 s'équilibre à hauteur de

	Fonctionnement
Dépenses	28 607,62 €
Recettes	28 607,62 €

Après examen chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240318-DEL2024041BIS-BF

S'LO

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Pompes Funèbres tel que présenté.

POUR	26
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Edith AMELIN



Le Maire,
Jean-Luc-RIGLET